

SOPEMI

Tendances des migrations internationales

Système d'observation permanente des migrations

RAPPORT ANNUEL

ÉDITION 2001



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Partie II

LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS ENTRE ET VERS LES PAYS DE L'OCDE : UNE ANALYSE COMPARATIVE¹

Introduction

Dans le contexte actuel de mondialisation des économies, les échanges internationaux de biens, de services et d'informations n'ont jamais été aussi importants. Cette intégration économique mondiale exige des futurs partenaires des connaissances linguistiques et culturelles qui pourraient être acquises, notamment, dans le cadre de leur formation. Parallèlement, la mobilité des étudiants est facilitée par le développement des communications et la circulation accélérée des informations.

On assiste donc à une internationalisation croissante des systèmes éducatifs, manifeste dans le contenu des programmes et dans l'évolution des publics étudiants, de plus en plus cosmopolites. L'intégration commerciale mondiale encourage la mobilité des étudiants, ce qui leur permet d'intégrer les pratiques culturelles et sociales des pays d'accueil, et de pouvoir par la suite jouer un rôle d'ambassadeur tant pour leur pays d'origine que pour leur pays d'accueil. La montée en puissance de la technologie dans la sphère économique, et l'impérieux besoin pour les pays de se maintenir à la pointe des développements technologiques, en particulier dans les secteurs économiquement porteurs, accentuent à l'heure actuelle l'internationalisation des cursus éducatifs. Il est alors tentant pour les pays d'encourager une partie de leurs étudiants à se former à l'étranger, dans l'optique de bénéficier à leur retour de la technologie acquise à moindre coût. De leur côté, les pays d'accueil peuvent saisir l'opportunité d'autoriser une partie des étudiants étrangers à accéder au marché du travail dans le cadre d'emplois à temps partiel ou saisonniers ou bien de participer à des activités de recherche et développement (R-D) intégrées dans les programmes éducatifs.

Au cours de ces dernières années, la confirmation de la croissance économique dans la plupart des pays de l'OCDE et le développement de l'économie de l'information ont entraîné un accroissement considérable des migrations des ressources humaines en sciences et technologie (RHST). Certains pays Membres ont assoupli leurs législations sur l'immigration afin d'attirer des étrangers qualifiés et hautement qualifiés (y compris les étudiants) dans les secteurs connaissant des pénuries de main-d'œuvre.

La mobilité des étudiants constitue un potentiel migratoire de travailleurs qualifiés, soit pendant leurs études, soit dans le cadre d'un recrutement ultérieur. Par ailleurs, l'internationalisation des effectifs de l'enseignement supérieur peut permettre de réaliser des économies d'échelle dans les systèmes éducatifs (par exemple le développement de nouvelles filières) et apporter des ressources supplémentaires à leur financement. Les étudiants étrangers, lorsque leur proportion est importante, exercent aussi un impact sur la vie économique locale (consommation, logement, etc.). Du point de vue des pays d'origine, les gains potentiels liés à cette mobilité (renforcement des liens culturels et commerciaux, transferts de technologie) risquent d'être limités par les conséquences de la fuite des cerveaux (*brain drain*), principalement en période de pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les pays d'accueil des étudiants étrangers.

Ainsi, un panorama des migrations de main-d'œuvre qualifiée ne peut faire l'impasse sur la mobilité internationale des étudiants. En s'appuyant sur les données standardisées par l'OCDE, l'UNESCO et EUROSTAT, il est possible de tenter d'évaluer, dans un premier temps, l'ampleur des mouvements d'étudiants, leurs directions, leurs caractéristiques et leurs déterminants. Auparavant, on rappellera que les migrations d'étudiants représentent une forme de

migrations de travailleurs qualifiés et aussi un préalable à des migrations ultérieures, principalement de RHST. Dans un deuxième temps, on s'interrogera sur les conséquences de cette mobilité pour les pays d'origine et pour les pays d'accueil.

A. MIGRATIONS D'ÉTUDIANTS : FORME ET PRÉALABLE DES MIGRATIONS DE RHST

1. Les migrations d'étudiants : une forme de migration de main-d'œuvre qualifiée...

Les migrations d'étudiants, individus d'autant plus qualifiés que leur niveau d'étude s'accroît, peuvent constituer une forme de migrations de RHST lorsque ceux-ci participent à la population active et à la production des pays d'accueil.

Cette situation mixte de migrations à la fois d'étudiants et de RHST se présente dans deux cas :

- Tout d'abord, les étudiants inscrits dans les programmes de recherches doivent, pour valider leur programme, réaliser des travaux d'application ou de recherche, menés dans un cadre professionnel (privé ou académique) sous forme de mémoires/thèses. Dans la mesure où ces activités pourraient être réalisées par des travailleurs professionnels, et conduisent le plus souvent à une production scientifique effective (publications), elles constituent une participation aux activités de R-D des pays d'accueil (en particulier au niveau CITE 6, voir l'encadré II.1). Cette contribution est jugée significative, notamment en Australie, en Suisse et aux Pays-Bas (OCDE, CERI, 1991).
- Outre cette première forme de participation à la vie active, des stages de fin d'études sont souvent requis des étudiants pour valider leurs acquis théoriques par une mise en situation au sein d'une entreprise, dans des fonctions en adéquation avec leur niveau de qualification, ce qui peut alors être considéré comme une forme de migration de RHST.

Toutes les migrations d'étudiants ne sont évidemment pas concernées, l'importance réelle de cette forme mixte de migration d'étudiants et de RHST dépend de la distribution des étudiants par niveau, champs d'étude, activité, et fonctions exercées en cas de stage.

2. ... et aussi un préalable à des migrations ultérieures, principalement de RHST

Les migrations d'étudiants, si elles représentent parfois une forme de migrations de RHST, peuvent également en constituer un préalable. Les travaux d'économie du travail s'accordent en effet assez largement pour attribuer à l'éducation un effet positif sur la probabilité et la vitesse d'intégration au marché du travail. L'OCDE a récemment consacré à la transition de l'éducation initiale à la vie active une étude thématique menée auprès de 14 pays Membres² (OCDE, 2000). Elle indique que dans la plupart des pays étudiés, la détention de qualifications de niveau supérieur par les jeunes entrant sur le marché du travail leur conférerait en 1996 un avantage certain dans le processus de transition vers la vie active.

En particulier, la détention d'un diplôme universitaire (niveau CITE 5 ou 6) entraîne en moyenne, pour les jeunes de 25-29 ans ressortissants des pays étudiés, un taux de chômage près de deux fois plus faible que celui de leurs compatriotes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur (CITE 3), et plus de quatre fois plus faible que celui de leurs compatriotes de l'enseignement secondaire inférieur (CITE 2). Une qualification universitaire accroît également leur probabilité d'avoir un emploi rémunéré, de 9 % par rapport aux diplômés du secondaire supérieur, et de 41 % pour ceux du secondaire inférieur. Enfin, l'éducation de niveau supérieur a un effet dopant sur les niveaux de rémunérations perçues, bien que l'ampleur du différentiel varie suivant les pays. En moyenne, les 30-44 ans diplômés du supérieur perçoivent des niveaux de rémunération de l'ordre de 60 % supérieurs à ceux de leurs compatriotes de niveau CITE 3, et deux fois plus élevés que leurs compatriotes de niveau CITE 2. Sur ce dernier point, une étude de Statistique Canada basée sur des données de 1994 (Green et Riddell, 2000) indique que dans ce pays, chaque année additionnelle d'études accroît les revenus annuels de plus de 8 % en moyenne.

Dans le même temps, les études sur l'insertion des populations immigrantes sur le marché du travail de leur pays d'accueil soulignent, elles aussi, que :

- Parmi la population d'immigrants, les plus qualifiés s'intègrent en général plus facilement et rapidement à leur marché du travail d'adoption (OCDE, 2000), ce qui ne les empêche pas

Encadré II.1. Sources et méthodes statistiques

Pour les besoins de cette étude, les données utilisées sont celles du projet « Indicateurs des Systèmes d'Enseignement (INES) » mené conjointement par l'UNESCO, l'OCDE et EUROSTAT dans les pays de l'OCDE, ainsi que dans certains pays émergents d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe centrale et orientale participant aux projets « Indicateurs mondiaux de l'éducation » et « PHARE ». Cette base de données recueille les inscriptions dans l'enseignement supérieur de chaque pays, et enregistre le nombre d'étudiants étrangers inscrits. Elle fournit donc des informations sur les effectifs de migrants étudiants et non pas des flux annuels. Par ailleurs, le nombre d'étudiants de chaque pays inscrits à l'étranger est mesuré par le biais des données disponibles dans les pays d'accueil Membres de l'OCDE. Par conséquent, les étudiants partant vers des pays ne fournissant pas ce type de données à l'OCDE ou vers des pays non membres ne sont pas comptabilisés.

Les étudiants étrangers sont le plus souvent identifiés par le critère de la citoyenneté, ou dans certains cas par un critère alternatif (nationalité, lieu de naissance, domicile antérieur, voir encadré II.2). L'application de ce critère génère donc un biais, lié aux différences entre les politiques d'acquisition de la nationalité des pays d'accueil. En effet, les enfants de migrants non naturalisés peuvent résider depuis longtemps dans le pays d'accueil (certains y sont même nés), ce qui ne justifie *a priori* pas de les rattacher à leur pays d'origine ou à celui de leurs parents pour y mesurer une proportion d'étudiants s'expatriant pour poursuivre leurs études. Ce biais est accentué par le fait que la plupart des pays considérés n'ont pas la possibilité de distinguer, parmi le groupe des étudiants étrangers, ceux qui sont titulaires d'un titre de résident permanent (que l'on pourrait qualifier de « faux » étudiants étrangers) et ceux qui sont titulaires d'un titre de séjour étudiant. Un biais similaire peut apparaître, par

exemple en Norvège, lorsque le caractère d'étranger est défini sur la base du pays de naissance et non sur celle du pays de résidence. A l'inverse une sous-estimation du nombre d'étudiants étrangers peut apparaître lorsque l'identification repose sur l'adresse du domicile fourni lors de l'inscription (Royaume-Uni, Irlande), ce qui permet effectivement d'écarter les enfants d'immigrés résidents, mais aussi les étudiants étrangers qui fourniraient l'adresse d'un parent ou ami résident. Il en va de même lorsqu'en raison d'accords bilatéraux (Accord Trans-Tasman entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande) ou multilatéraux (Pays nordiques) de libre circulation des personnes, les modalités d'enregistrement des étudiants ne considèrent pas toujours ces derniers comme des étrangers lorsqu'ils appartiennent aux pays concernés par ces accords.

Malgré ces réserves, il n'en demeure pas moins que les données collectées dans le cadre du projet « Indicateurs des Systèmes d'Enseignement (INES) » constituent un outil d'analyse permettant de dresser un premier état des lieux de la mobilité internationale des étudiants entre et vers les pays de l'OCDE.

Les niveaux éducatifs utilisés dans ce document sont définis selon la Classification internationale des types de l'éducation de l'UNESCO (CITE/ISCED-97), développée pour faciliter les comparaisons internationales. Le niveau CITE 5 correspond aux premiers stades de l'enseignement tertiaire. Il comprend les programmes qui ne conduisent pas à une qualification avancée ou de recherche, qui sont couverts par le niveau CITE 6. Les programmes de niveau CITE 5 peuvent être décomposés entre les programmes de type 5A, largement théoriques et qui permettent de poursuivre au niveau CITE 6, et les programmes CITE 5B, dont le contenu a une orientation plus professionnelle (voir OCDE 1999 pour une présentation plus détaillée).

de rencontrer plus de difficultés que les qualifiés locaux. Cette insertion plus facile tient à la maîtrise de langues étrangères associée à un niveau éducatif croissant, à la plus grande faculté d'adaptation, de collecte et de traitement de l'information, et à la possibilité d'acquérir plus rapidement des connaissances spécifiquement locales.

- Les immigrants s'intègrent d'autant mieux sur le marché du travail de leur pays d'accueil que leur maîtrise de la langue de ce pays est bonne (Dustmann, 1994). Des études australiennes précisent que la maîtrise linguistique affecte non seulement l'employabilité des immigrants (quintuplée selon Vanden Heuvel et Wooden, 2000), mais aussi leur statut professionnel

vis-à-vis des autres travailleurs (+9 à 17 %) et leurs revenus (+2 à 33 %, voir Wooden, 1994).

- Enfin, la détention d'un diplôme du pays d'accueil confère un atout supplémentaire aux immigrants. Cet atout tient en partie à l'effet de signal d'un diplôme « connu » auprès des employeurs, mais aussi à la maîtrise linguistique qui y est en général associée et à l'absence de difficultés de transférabilité internationale du capital humain (reconnaissance des qualifications, cadre institutionnel, absence de connaissances spécifiquement locales – fonctionnement du marché du travail, relations sociales). Les immigrants éduqués dans leur pays d'accueil sont donc avantagés par rapport à leurs comparses éduqués dans des systèmes éducatifs étrangers plus difficiles à évaluer, et voient également leur temps de recherche d'emploi réduit par leurs connaissances spécifiquement locales. Une étude suédoise (Bevelander et Nielsen, 1999) indique ainsi que la détention d'un diplôme étranger réduit la probabilité d'être employé pour les immigrants iraniens, mais pas pour ceux provenant d'autres Pays nordiques (dont les diplômes sont probablement mieux connus). Le même type de constat est fait pour l'Australie (Cobb-Clark, 2000). Au total, ces facteurs confèrent souvent un avantage aux candidats à l'immigration formés sur place pour leur intégration au marché du travail à leur arrivée, et en conséquence lors des processus d'attribution des visas.

On voit donc aisément comment les migrations d'étudiants peuvent constituer un préalable à des migrations ultérieures de travailleurs qualifiés. Les éléments détaillés ci-dessus plaident en effet en faveur de flux migratoires privilégiant d'anciens étudiants étrangers du point de vue des pays d'accueil, car leur maîtrise linguistique et leur connaissance des modes d'interaction sociale locale faciliteront leur insertion. Du point de vue des candidats, la connaissance des mécanismes du pays d'accueil présente l'avantage de limiter le coût et la durée d'insertion sur le marché du travail.

La question se pose alors de savoir quelle est la proportion des flux migratoires d'étudiants qui génère ultérieurement une immigration de RHST. Il est en effet assez largement admis qu'une partie des étudiants poursuivant des études à l'étranger s'y installent par la suite, mais la mesure de ce phénomène reste limitée au niveau international. On

doit souvent se contenter de données partielles, notamment en raison de l'absence d'informations sur la transformation des statuts d'étudiants en permis de travail ou en statuts d'immigrants permanents.

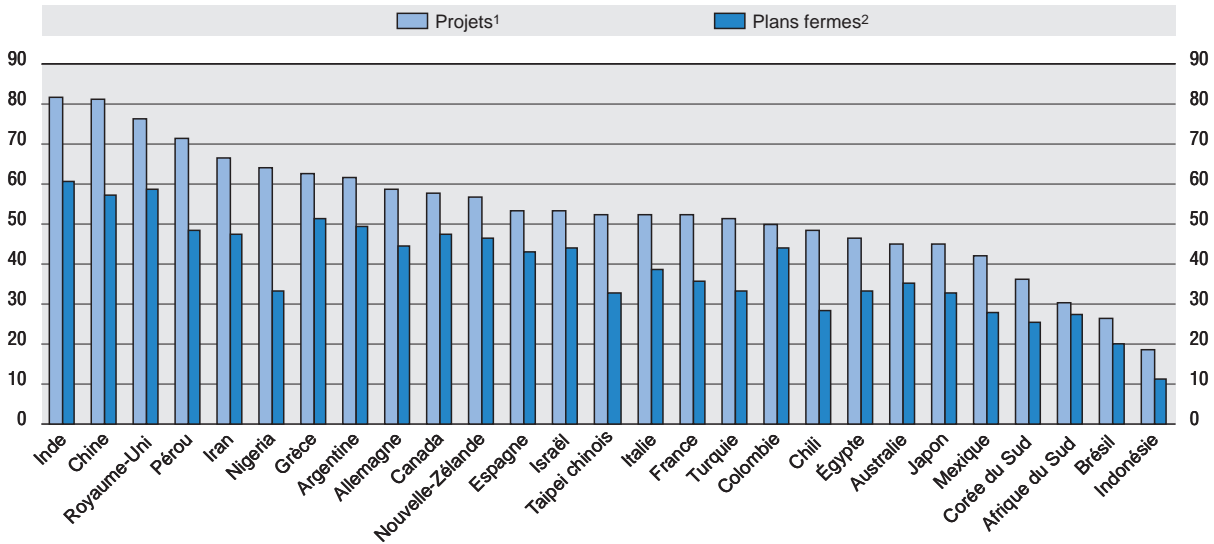
Une étude menée aux États-Unis en février 2000 auprès d'un échantillon de 4 200 immigrants temporaires détenteurs de visa H1B³ indique que près de 23 % d'entre eux détenaient précédemment un visa d'étudiant (US Immigration and Naturalisation Service, 2000). Ce constat est peu surprenant compte tenu de la présentation de diplômes connus et de la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Dans le cas nord-américain, il est même parfois envisagé que pour les étudiants étrangers, le choix des États-Unis relève d'une stratégie explicite d'immigration ultérieure (US NRC, 2000). L'étude américaine souligne également l'extrême concentration des détenteurs de visa H1B par pays d'origine. En effet, près de la moitié proviennent d'Inde, et plus de 9 % de Chine.

Outre ces migrations effectives, les intentions des étudiants étrangers peuvent également fournir une indication du potentiel de migrations de RHST que peuvent générer les migrations d'étudiants. De ce point de vue, le graphique II.1. présente pour les États-Unis la proportion d'étudiants étrangers (résidents et non-résidents) envisageant de rester aux États-Unis à la fin de leurs études doctorales. Les intentions des étudiants sont classées en fonction des projets futurs (potentiel de déperdition) et des projets fermes (contrats post-doctoraux, offres de travail d'un employeur américain) reflétant ainsi des déperditions réelles de court terme compte tenu de la durée de validité du visa proposé. Ces données soulignent une très grande variabilité dans la propension des étudiants à s'installer aux États-Unis, selon le pays d'origine. Les déperditions semblent particulièrement importantes pour les étudiants originaires d'Inde, de Chine, d'Argentine, du Pérou et d'Iran, mais aussi de certains pays Membres de l'OCDE (Royaume-Uni, Grèce, Canada, Allemagne et Nouvelle-Zélande).

La mesure de l'ampleur des déperditions à la suite de séjours d'études pourrait aussi être appréhendée par le biais des demandes de changements de visas des étudiants étrangers afin de s'établir et travailler à temps plein dans leur pays de formation. Il faudrait prendre en compte non seulement les demandes de conversions de visas vers des visas de travail (temporaires ou permanents), mais aussi de réunification familiale (les migrations d'étudiants

Graphique II.1. Taux de déperdition, potentiel et effectif, pour les pays d'origine des doctorants étrangers inscrits aux États-Unis

Pourcentage de l'ensemble des étudiants (toutes disciplines), par pays d'origine



1. Part des étudiants étrangers qui, après l'obtention de leur doctorat, souhaitent rester aux États-Unis.

2. Part des étudiant étrangers qui, après l'obtention de leur doctorat aux États-Unis, ont reçu une offre d'emploi de la part d'un employeur américain.

Source : Science and Engineering indicators, 2000.

ayant le plus souvent lieu à un âge où les familles se forment) et de réfugiés (étudiants chinois après les événements de Tien An Men, par exemple). Ces seconds types de visas sont en effet souvent privilégiés du fait de procédures simplifiées (Australie, par exemple). Les statistiques sur les demandes de conversion de visas permettraient de fournir une estimation basse des déperditions à laquelle il conviendrait d'ajouter les demandes de visas faites depuis le pays d'origine par des étudiants qui sont retournés temporairement avant de décider de réémigrer.

En l'état actuel, de telles données sur les demandes de conversion de visas des étudiants ne sont pas disponibles dans les pays de l'OCDE. On peut toutefois, en analysant la législation relative aux conversions de visas d'étudiants, appréhender la réalité du phénomène. Faciliter les procédures de conversion peut en effet être un moyen de résoudre rapidement des pénuries ponctuelles de main-d'œuvre qualifiée. Le tableau II.1 donne des indications pour quelques pays de l'OCDE sur les possibilités qu'ont les étudiants de changer de statut.

L'Australie, par exemple, a adopté récemment des mesures visant à faciliter l'installation des étudiants étrangers en technologie de l'information et de la communication (ICT). Ces étudiants étrangers pourront donc, dès juillet 2001, postuler pour des visas de résidence permanente au titre de l'immigration de compétences sans expérience professionnelle préalable, sans être nécessairement sponsorisés par un employeur australien, en bénéficiant de points supplémentaires du fait de leur diplôme australien, et sans devoir rentrer dans leur pays d'origine pour postuler. Par ailleurs, le Département d'immigration australien développe une procédure de candidature à l'immigration *online* afin d'accélérer les démarches (Australian Government, 2001).

Ainsi, les migrations d'étudiants peuvent constituer un préalable à des migrations de RHST. Mais l'ampleur de ce phénomène est extrêmement difficile à appréhender. On peut cependant, en analysant les caractéristiques des étudiants étrangers, mieux connaître le profil de ceux qui pourraient s'installer dans le pays d'accueil à l'issue de leurs études ou décider d'émigrer ultérieurement.

Tableau II.1. **Législation en vigueur concernant les possibilités de changement de statut et d'accès au marché du travail pour les détenteurs de titres de séjour étudiants, pays de l'OCDE, 2001**

	Possibilité de changement de statut de résidence et d'accès au marché du travail
Australie	Les étudiants étrangers ayant obtenu des diplômes australiens sont dispensés des conditions préalables portant sur l'expérience professionnelle s'ils postulent à un visa de travail qualifié dans les 6 mois suivant l'obtention du diplôme. S'ils sont éligibles, les étudiants peuvent également postuler à des visas permanents dans le cadre du programme de regroupement familial ou du programme de compétence par le biais du test à points.
Autriche	Non en général, mais les étudiants étrangers qui ont obtenu un diplôme en informatique peuvent changer de statut et obtenir un visa de travail. Les étudiants étrangers participant à des programmes inter-universitaires ou des programmes européens peuvent, durant leur séjour, accéder librement au marché du travail. Des permis de travail saisonniers dans l'agriculture ou le tourisme peuvent être sollicités par tous les étrangers, y compris les étudiants.
Canada	Les étudiants étrangers peuvent travailler (avec une autorisation d'emploi) pendant 1 an suivant l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur sans qu'une procédure de validation ne soit requise.
Finlande	Le séjour des étudiants étrangers est considéré comme temporaire en Finlande mais il est toujours possible de faire une demande de résidence depuis une ambassade à l'étranger. Les étudiants étrangers ne nécessitent pas de permis de travail pour exercer une activité à temps partiel (moins de 20 heures par semaine) au cours de l'année scolaire et peuvent travailler pendant les périodes de congé.
France	Oui en général, mais les étudiants étrangers diplômés en informatique au niveau ingénieur peuvent changer de statut sur simple demande.
Allemagne	Oui, après qu'ils aient obtenu leur diplôme (nouvelle législation).
Irlande	Les employeurs peuvent faire une demande de permis de travail pour des étudiants étrangers à condition que l'emploi corresponde à leur champ de spécialisation. Dans certaines filières, les étudiants peuvent faire eux-mêmes une demande d'autorisation de travail s'ils ont une offre d'emploi.
Japon	Oui, les étudiants étrangers peuvent faire une demande de permis de résidence.
Corée	Les étudiants étrangers qui ont obtenu un diplôme au niveau maîtrise (<i>Master degree</i>) ou supérieur dans le domaine informatique peuvent solliciter un permis de travail. Ceux qui obtiennent un permis de travail peuvent changer leur visa d'étudiant pour un visa de travail pour une durée maximale de 3 ans.
Mexique	Oui, mais sans procédure spécifique.
Nouvelle-Zélande	Oui, les étudiants étrangers peuvent changer de statut. Le programme <i>General Skills Category</i> octroie un certain nombre de points supplémentaires pour ceux qui ont suivi une formation en Nouvelle-Zélande. En outre, les étudiants étrangers qui ont obtenu leur diplôme en Nouvelle-Zélande sont dispensés des conditions préalables portant sur l'expérience professionnelle. Les étudiants étrangers peuvent également rester en Nouvelle-Zélande après leurs études, soit avec un permis de travail temporaire, ou en tant que visiteurs.
Norvège	Oui pour les étudiants étrangers n'ayant pas reçu d'aide financière des autorités norvégiennes, non pour ceux qui ont reçu une telle aide.
République tchèque	Oui, mais sans procédure spécifique.
Suisse	Oui, mais sans procédure spécifique (nouvelle législation).
Royaume-Uni	Les changements de statut pour les étudiants étrangers sont accordés dans certaines circonstances. En règle générale, les visas de travail ne sont pas accordés, à l'exception des étudiants stagiaires qui peuvent prétendre à un visa de Formation et Expérience Professionnelle (<i>Training and Work Experience Scheme</i>). Des procédures d'installation plus souples prévalent pour les ressortissants des pays du Commonwealth, de l'EEE et de l'UE.
États-Unis	Oui, mais sans procédure spécifique

Source : OCDE.

B. AMPLEUR ET DYNAMIQUE DU PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE ÉTUDIANT

Cette section et la suivante sont consacrées à l'étude des mouvements d'étudiants : l'ampleur et la dynamique du phénomène dans un premier temps, puis les tendances géographiques qui s'en dégagent.

1. Ampleur des effectifs

Cet état des lieux sur la mobilité des étudiants peut commencer par une mesure des départs dans chaque pays. Le premier constat concerne la variabilité du taux d'émigration des étudiants selon les pays (voir tableau II.2). De ce

Encadré II.2. Critères d'identification des étudiants étrangers dans les pays de l'OCDE

Australie	Depuis 1998 nationalité étrangère, incluant donc les résidents permanents
Autriche	Nationalité étrangère, incluant donc les résidents permanents
Belgique flamande	Nationalité étrangère, incluant donc les résidents permanents
Canada	Nationalité étrangère, excluant – résidents antérieurs au Canada – étudiants se déclarant immigrants
Rép. tchèque	Ne concerne que les étudiants tertiaires de type A (CITE) Citoyenneté étrangère, incluant donc les résidents permanents (un registre des étudiants devrait permettre de distinguer les résidents à l'avenir) Ne concerne que les étudiants à temps plein
Danemark	Citoyenneté étrangère, incluant donc les résidents permanents
Finlande	Nationalité étrangère, incluant donc les résidents permanents
France	Citoyenneté étrangère, incluant donc les résidents permanents
Allemagne	Citoyenneté étrangère, une décomposition entre résidents permanents et non-résidents existe, mais est incomplète (décomposition par niveau d'étude seulement)
Hongrie	Citoyenneté étrangère, incluant donc les résidents permanents, mais excluant un grand nombre de membres de minorités hongroises des pays voisins (un questionnaire spécifique devrait permettre de distinguer les résidents à l'avenir)
Islande	Citoyenneté étrangère, incluant donc les résidents permanents
Irlande	Domicile d'origine étranger, excluant donc en théorie les résidents permanents
Italie	Nationalité étrangère, incluant donc les résidents permanents
Japon	Citoyenneté étrangère, une décomposition entre résidents permanents et non-résidents existe, mais est incomplète (couverture de 64 % pour CITE 5-6)
Corée	Nationalité étrangère, incluant donc les résidents permanents
Luxembourg	Citoyenneté étrangère, incluant donc les résidents permanents (qui constituent l'immense majorité des étudiants étrangers, 100 % pour les niveaux CITE 1-4)
Nouvelle-Zélande	Nationalité étrangère (hors étudiants australiens), incluant donc les résidents permanents
Norvège	Pays de naissance étranger
Pologne	Citoyenneté étrangère, incluant donc les résidents permanents
Espagne	Nationalité étrangère, incluant donc les résidents permanents
Suède	Citoyenneté étrangère, incluant donc les résidents permanents Cela dit, seuls les étudiants enregistrés sur le registre de population suédois sont considérés comme étrangers, ce qui n'est pas toujours le cas des étudiants originaires d'autres pays nordiques.
Suisse	Citoyenneté étrangère, une décomposition entre résidents permanents et non-résidents existe, mais est incomplète (couverture de 70 % pour CITE 5-6)
Turquie	Étrangers venant en Turquie pour le seul objectifs d'étudier
Royaume-Uni	Domicile d'origine étranger
États-Unis	Citoyenneté étrangère, excluant – résidents permanents – réfugiés

point de vue, plusieurs points méritent d'être notés :

- Tout d'abord, la taille du pays semble constituer un frein à la mobilité, ainsi que le suggère la très faible mobilité des étudiants, des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni. À l'inverse, les étudiants issus de pays où la taille de la population est plus réduite

comme l'Autriche, le Canada, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Suisse, ont tendance à être plus mobiles. L'interprétation la plus plausible tient à la nature du système éducatif : une population plus importante permet une plus grande diversification de l'offre de services éducatifs, couvrant ainsi tous les champs d'étude au plus

Tableau II.2. Étudiants étrangers dans les pays de l'OCDE, 1998

Pour 1 000 inscrits

	Part des étudiants étrangers (A) originaires de :				Étudiants originaires du pays considéré inscrits à l'étranger (B) (dans un pays de l'OCDE) ¹		Solde (A-B) pour :	
	dont : (% du total des étudiants étrangers présents dans le pays considéré) :				Tous pays OCDE (pour 1 000 inscrits) ¹	dont : UE (%)	Pays de l'OCDE	Pays de l'UE
	Tous pays (pour 1 000 inscrits)	originaires d'un pays de l'OCDE	originaires d'un pays non membre de l'OCDE	originaires d'un pays de l'UE				
Australie	125.9	18.4	81.6	7.7	5.3	37.6	17.9	7.7
Autriche	114.9	65.6	34.4	50.4	43.9	82.9	31.5	21.5
Belgique flamande	40.1	63.2	36.8	54.1	41.2	82.8	-15.9	-12.4
Canada ²	27.9	42.1	57.9	20.6	22.3	18.1	-10.5	1.7
République tchèque	18.9	27.6	72.4	23.3	5.1	27.3	0.1	3.0
Danemark	60.1	42.0	58.0	17.8	31.8	65.8	-6.6	-10.2
Finlande	17.3	35.9	64.1	22.3	32.9	83.8	-26.6	-23.7
France	73.0	26.8	73.2	18.7	18.3	67.6	1.3	1.3
Allemagne	81.6	56.3	43.7	27.0	22.3	64.0	23.6	7.8
Grèce	146.9	88.8
Hongrie	26.1	35.8	64.2	23.0	22.2	77.3	-12.9	-11.2
Islande	24.0	81.4	18.6	52.6	285.8	68.0	-266.3	-181.7
Irlande	48.4	72.3	27.7	49.9	136.2	92.8	-101.2	-102.3
Italie	12.4	64.5	35.5	60.3	17.6	78.4	-9.6	-6.3
Japon	14.1	38.3	61.7	1.7	14.0	16.4	-8.7	-2.1
Japon ²	6.0
Corée	1.0	31.2	68.8	1.4	26.2	13.5	-25.9	-3.5
Luxembourg	304.6	84.3	15.7	84.1	1 928.5	92.1	-1 671.9	-1 520.4
Mexique	7.2	24.4
Pays-Bas	26.6	78.4
Nouvelle-Zélande ²	36.7	21.5	78.5	5.9	34.0	9.8	-26.1	-1.2
Norvège	31.6	54.5	45.5	40.8	60.2	69.6	-43.0	-29.0
Pologne	4.6	17.7	82.3	7.1	10.8	81.0	-10.0	-8.4
Portugal	27.0	86.4
Espagne	16.6	65.7	34.3	57.9	12.8	74.2	-1.8	0.1
Suède	44.8	63.1	36.9	41.3	43.3	53.6	-15.0	-4.7
Suisse	159.5	72.7	27.3	65.7	44.7	69.5	71.1	73.7
Suisse ²	63.0
Turquie	13.2	8.9	91.1	8.3	28.9	77.9	-27.7	-21.4
Royaume-Uni ²	108.1	59.8	40.2	45.1	13.5	44.7	51.2	42.7
États-Unis	32.4	39.0	61.0	9.5	2.0	71.7	10.6	1.6
OCDE – moyenne simple	60.3	47.5	52.5	31.9	107.3	62.0	-82.9	-71.1
OCDE – moyenne pondérée³	37.1	43.6	56.4	22.9	15.0	8.6	0.0	-0.7
UE – moyenne simple	76.8	58.3	41.7	44.1	169.5	75.8	-145.1	-133.9
UE – moyenne pondérée³	59.5	51.9	48.1	35.2	25.5	18.9	2.4	-

1. Le nombre d'étudiants inscrits à l'étranger est calculé uniquement à partir des données des pays de l'OCDE suivants : Australie, Autriche, Canada, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Corée, Nouvelle-Zélande, Norvège, Espagne, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis. En conséquence, les soldes (A-B) ainsi calculés sont légèrement surestimés.

2. Uniquement les étudiants étrangers non résidents.

3. Pondérée par le poids relatif de chaque système éducatif.

Source : Base de données sur l'éducation de l'OCDE.

haut niveau. Une autre raison provient de la plus forte tradition d'ouverture internationale des petits pays, motivée par les impératifs économiques, facilitée par la proximité des frontières, qui peut avoir durablement imprégné les comportements.

- Outre l'effet de taille, la proximité institutionnelle⁴ des pays joue un rôle moteur dans les migrations d'étudiants, comme l'attestent les taux de mobilité élevés des pays membres de l'Union européenne (de l'ordre de 169 pour 1 000 inscrits en moyenne) comparés par exemple à la République tchèque ou la Pologne, hors UE⁵). Cette forte mobilité des pays membres de l'Union européenne est facilitée par les politiques de libre circulation, la reconnaissance des diplômes, et l'existence de programmes d'échange et d'aide à la mobilité estudiantine (Erasmus, par exemple).
- Enfin, l'éloignement géographique constitue lui aussi un frein à la mobilité. L'Australie, le Japon et les États-Unis enregistrent ainsi de très faibles taux d'expatriation de leurs étudiants, tandis que les étudiants européens

peuvent bénéficier de programmes éducatifs mis en place dans des pays proches.

L'étendue de l'analyse aux pays non membres révèle le rôle moteur de la proximité institutionnelle (Pays africains, République slovaque⁶ dont les départs sont concentrés vers la République tchèque), et les obstacles constitués par la distance (Amérique latine⁷, Asie⁸, Lettonie et Lituanie en Europe centrale), et la taille des pays (voir tableau II.3).

Les données relatives aux pays non membres ne permettent pas cependant de conclure à l'existence d'un lien entre niveau de prospérité économique et taux d'expatriation des étudiants. Il est vrai que deux effets jouent en sens contraire. Un moindre niveau de développement économique peut limiter les ressources affectées à l'enseignement et la diversité de l'offre de services éducatifs, incitant les étudiants à s'expatrier pour bénéficier d'une formation pointue. Mais parallèlement, il entrave la mobilité en raison de son coût, en particulier en l'absence de système de bourses d'études.

En ce qui concerne l'accueil des étudiants étrangers par les pays de l'OCDE, la diversité des situations

Tableau II.3. Étudiants originaires de pays non membres de l'OCDE, 1998

	Pour 1 000 inscrits ¹	Dont : inscrits dans un pays de l'UE (%)
Argentine	3.4	47.0
Brésil	5.3	37.8
Chili	7.9	53.4
Paraguay	31.9	30.7
Pérou	6.5	48.0
Uruguay	7.8	46.6
Amérique latine – moyenne simple	10.5	43.9
Chine	13.6	13.1
Indonésie	12.2	13.4
Malaisie	118.9	34.9
Thaïlande	11.4	15.8
Asie – moyenne simple	39.0	19.3
Tunisie	46.4	87.7
Israël	31.6	58.0
Zimbabwe	48.1	57.1
Afrique, Moyen-Orient – moyenne simple	42.0	67.6
Bulgarie	28.6	59.7
Estonie	26.5	78.9
Lettonie	12.0	60.2
Lituanie	17.2	45.2
Roumanie	21.5	55.5
Slovénie	22.9	82.9
Europe centrale et orientale – moyenne simple	21.4	63.7

Note : Les moyennes simples par région sont calculées uniquement pour le groupe de pays mentionnés dans le tableau.

1. Les calculs sont effectués uniquement à partir des données des pays de l'OCDE suivants : Australie, Autriche, Canada, Rép. tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Corée, Nouvelle-Zélande, Norvège, Espagne, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis.

Source : Base de données sur l'éducation de l'OCDE.

prédomine. Les pays considérés peut être scindés en plusieurs groupes (voir tableau II.2) :

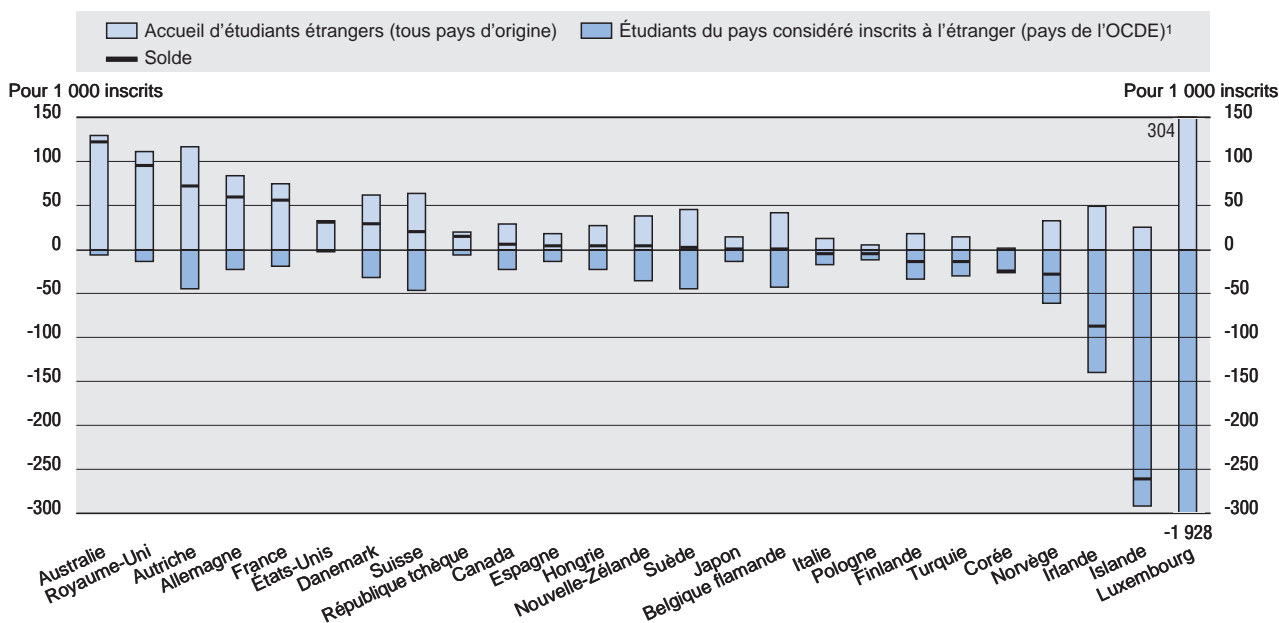
- Un premier ensemble de pays accueille moins de 24 étudiants étrangers pour 1 000 inscrits (Corée, Pologne, Japon, Italie, Turquie, Espagne, Finlande, Islande et République tchèque). Tous ces pays se caractérisent, à l'exception de l'Espagne, par la pratique d'une langue peu pratiquée au niveau international. Un second groupe constitué par la Hongrie et les Pays nordiques (Suède, Norvège et surtout Danemark) connaît des taux d'accueil s'échelonnant entre 26 et 60 pour 1 000, malgré des langues elles aussi peu répandues au niveau international, mais très utilisées au niveau régional⁹.
- En opposition à ces pays peu ou modérément ouverts aux étudiants étrangers, un groupe se distingue avec des taux d'accueil très élevés, supérieurs à 110 pour 1 000 inscrits. Il s'agit de l'Australie (125), la Suisse (159), l'Autriche (114), le Royaume-Uni (108) et le Luxembourg (304)¹⁰. Pour ces pays, la vie sur les sites universitaires

et les campus ainsi que la définition du contenu des programmes sont fortement influencées par l'importance de la présence d'étudiants étrangers. Ces derniers contribuent également au financement du système éducatif et peuvent exercer un impact non négligeable sur la demande locale.

- Enfin, un dernier groupe de pays accueille également une proportion élevée d'étudiants étrangers, bien que dans des proportions plus limitées : il s'agit par ordre décroissant de l'Allemagne, la France, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et le Canada.

Si l'effet de la taille et de la diversification de l'offre de services éducatifs permet d'expliquer que les grands pays industrialisés sont le plus souvent des pays d'accueil d'étudiants étrangers, la présence au sommet de la hiérarchie des pays d'accueil de pays industrialisés de taille plus limitée comme l'Australie, la Suisse et l'Autriche suggère que des niveaux de prospérité économique élevée se traduisent par des ressources éducatives par tête et une

Graphique II.2. Échange net d'étudiants dans quelques pays de l'OCDE, 1998
Pour 1 000 inscrits



Note : Entrées d'étudiants non résidents pour le Canada, le Royaume-Uni, la Suisse, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

1. Le nombre d'étudiants inscrits à l'étranger est calculé uniquement à partir des données des pays de l'OCDE suivants : Australie, Autriche, Canada, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Corée, Nouvelle-Zélande, Norvège, Espagne, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis. En conséquence, le solde ainsi calculé est légèrement surévalué.

Source : Base de données sur l'éducation de l'OCDE.

diffusion technologique supérieures, qui favorisent l'accueil d'étudiants étrangers dans certains pôles d'excellence.

L'analyse des mouvements internationaux d'étudiants conduit à s'intéresser aussi au solde net pour chaque pays. Cette analyse en terme de solde confirme la prépondérance pour l'accueil international d'étudiants des grands pays européens (Royaume-Uni, France, Allemagne), des États-Unis, ainsi que de l'Australie, la Suisse et l'Autriche (voir graphique II.2).

Au-delà de l'importance de la mobilité des étudiants en proportion des inscrits de chaque pays, il

peut être également intéressant de comparer le niveau relatif de cette mobilité, en ajustant ces ordres de grandeurs à la moyenne obtenue dans les pays de l'OCDE, ce qui permet de nuancer l'importance de la mobilité en fonction de la taille des systèmes éducatifs concernés¹¹.

Le tableau II.4 indique ainsi que l'accueil d'étudiants étrangers est très important pour la Suisse, l'Australie, le Royaume-Uni, l'Autriche, le Danemark, la France et l'Allemagne, comparativement à la taille de ces pays. En ce qui concerne l'envoi d'étudiants à l'étranger, les pays les plus dynamiques compte tenu de leur taille

Tableau II.4. **Ampleur relative de la mobilité estudiantine, ajustée par la taille des systèmes éducatifs de référence¹, 1998**

Zone de référence	Accueil d'étudiants étrangers d'origine :					Expatriation d'étudiants vers :	
	Tous pays	OCDE	non OCDE	UE	UE	OCDE ²	UE ²
	Moyenne OCDE ²	Moyenne OCDE ²	Moyenne OCDE ²	Moyenne OCDE ²	Moyenne UE ² (mobilité intra-UE)	Moyenne OCDE	Moyenne OCDE
Australie	3.4	1.4	4.9	1.1	..	0.4	0.2
Autriche	3.1	4.7	1.9	6.8	2.8	2.9	4.2
Belgique	1.1	1.6	0.0	2.6	1.0	2.7	4.0
Canada	0.8	0.7	0.8	0.7	..	1.5	0.5
République tchèque	0.5	0.3	0.7	0.5	..	0.3	0.2
Danemark	1.6	1.6	1.7	1.3	0.5	2.1	2.4
Finlande	0.5	0.4	0.5	0.5	0.2	2.2	3.2
France	2.0	1.2	2.6	1.6	0.7	1.2	1.4
Allemagne	2.2	2.8	1.7	2.6	1.1	1.5	1.7
Grèce	9.8	15.2
Hongrie	0.7	0.6	0.8	0.7	..	1.5	2.0
Islande	0.6	1.2	0.2	1.5	..	19.1	22.6
Irlande	1.3	2.2	0.6	2.8	1.2	9.1	14.7
Italie	0.3	0.5	0.2	0.9	0.4	1.2	1.6
Japon	0.4	0.3	0.4	0.0	..	0.9	0.3
Corée	-	-	-	-	..	1.7	0.4
Luxembourg	8.2	15.9	2.3	30.2	12.2	128.6	206.9
Mexique	0.5	0.2
Pays-Bas	1.8	2.4
Nouvelle-Zélande	1.0	0.5	1.4	0.3	..	2.3	0.4
Norvège	0.9	1.1	0.7	1.5	..	4.0	4.9
Pologne	0.1	0.0	0.2	0.0	..	0.7	1.0
Portugal	1.8	2.7
Espagne	0.4	0.7	0.3	1.1	0.5	0.9	1.1
Suède	1.2	1.7	0.8	2.2	0.9	2.9	2.7
Suisse	4.3	7.2	2.1	12.3	..	3.0	3.6
Turquie	0.4	0.1	0.6	0.1	..	1.9	2.6
Royaume-Uni	2.9	4.0	2.1	5.7	2.3	0.9	0.7
États-Unis	0.9	0.8	0.9	0.4	..	0.1	0.2
Total OCDE						1.0	1.0
Total OCDE ²	1.0	1.0	1.0	1.0			
Total UE ²					1.0		

1. Se référer à la note 11 pour plus de détail sur le calcul de l'indicateur.

2. La Grèce, le Mexique, les Pays-Bas et le Portugal ne fournissent pas de données sur le nombre d'étudiants étrangers présents sur leur territoire. Ces moyennes sont donc ajustées en omettant ces pays par souci de comparabilité.

Source : Base de données sur l'éducation de l'OCDE.

sont l'Islande, l'Irlande, la Grèce, la Belgique, la Norvège, la Suisse et le Danemark.

Cette analyse en terme d'ampleur relative permet également de distinguer les zones géographiques avec qui les liens sont les plus intenses. On observe ainsi qu'en ce qui concerne l'accueil d'étudiants en provenance de pays non membres, l'Australie, la France, le Royaume-Uni, le Danemark et la Suisse sont les pays plus prépondérants de l'OCDE. Pour les entrées d'étudiants originaires des pays de l'OCDE, la Suisse, le Royaume-Uni et l'Autriche dominent. Ce classement est identique pour les entrées d'étudiants originaires de l'Union européenne, auquel il convient d'ajouter la Belgique.

L'analyse de l'ampleur des mouvements étudiants permet de mettre en évidence les principales variables explicatives de la mobilité des étudiants. Il s'agit de la taille des pays d'origine et d'accueil, de l'éloignement géographique, des langues qui sont pratiquées dans le système éducatif, de la proximité institutionnelle, ainsi que des considérations d'ordre économique sur les coûts respectifs de la scolarité et de la vie sur les sites universitaires et les campus.

2. Tendances dynamiques

En ce qui concerne la dynamique du phénomène de mobilité des étudiants, une comparaison à

trois ans d'intervalle indique que la proportion d'étudiants étrangers¹² dans les pays de l'OCDE¹³ a progressé de 4.6 % entre 1995 et 1998. Cette tendance traduit un processus d'internationalisation de l'éducation qui se met progressivement en marche dans les pays de l'OCDE.

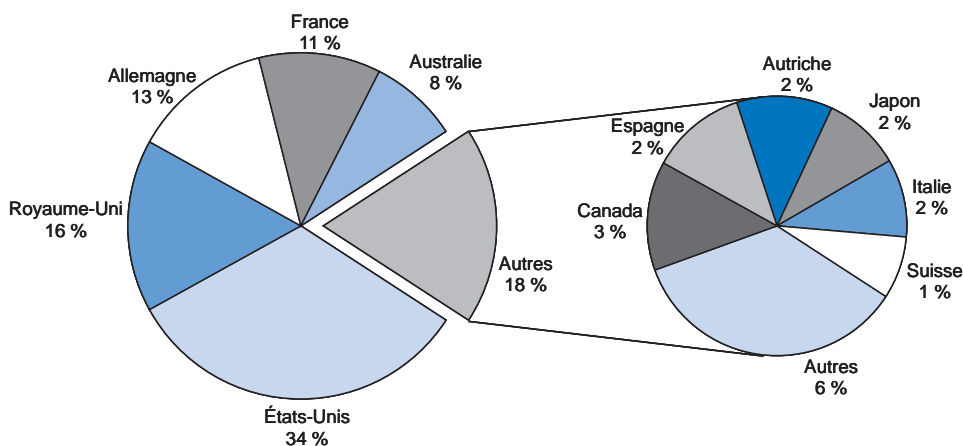
Cette progression globale masque cependant d'importantes divergences entre pays : parmi les grands pays d'accueil d'étudiants, l'Australie arrive en tête avec près de 40 % d'augmentation sur la période considérée, suivie de la Suisse, du Royaume-Uni et du Danemark, et loin derrière de l'Allemagne (+14 %) et des États-Unis (+2.5 %).

C. POLARISATION GÉOGRAPHIQUE DES FLUX MIGRATOIRES DES ÉTUDIANTS

1. Un phénomène concentré sur quelques grands pays

Une analyse de la distribution géographique des mouvements d'étudiants étrangers montre une très forte concentration géographique des étudiants étrangers toutes origines confondues, dont plus de 80 % se dirigent vers cinq pays seulement : les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Australie (voir graphique II.3).

Graphique II.3. Principaux pays d'accueil des étudiants étrangers, 1998
Pourcentages



Note : Uniquement les étudiants étrangers non résidents pour les États-Unis, le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni, la Suisse et le Japon.
Source : Base de données sur l'éducation de l'OCDE.

La ventilation pour chaque pays des arrivées par grandes régions d'origine souligne par ailleurs l'existence de flux privilégiés d'étudiants vers les pays de l'OCDE. Cette analyse est, dans un souci de clarté, restreinte aux pays accueillant le plus d'étudiants en termes absolus (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, France et Australie), ou relativement à leur taille (Autriche, Suisse et Danemark), bien que les données existent pour d'autres pays (voir tableau II.4).

Le tableau II.5 présente la distribution des entrées d'étudiants étrangers par origine géographique. Il est avant tout frappant de noter les différences entre les principaux pays d'accueil suivant l'origine géographique des étudiants reçus. La proportion d'entrées d'étudiants originaires des pays Membres de l'OCDE varie entre 20 % pour l'Australie et 70 % pour la Suisse. Les pays accueillant une majorité d'étudiants originaires des pays non membres sont l'Australie, la France, les États-Unis et le

Danemark, tandis que la Suisse, l'Autriche, le Royaume-Uni et l'Allemagne sont plus concernés par des entrées en provenance de pays Membres.

Une désagrégation plus poussée par région d'origine permet d'identifier des courants dominants, en particulier en Australie, où près de trois quarts des étudiants étrangers proviennent d'Asie et d'Océanie¹⁴. Des courants migratoires importants existent aussi entre l'Afrique et la France (plus de 40 % des entrées), entre l'Asie-Océanie, d'une part, et les États-Unis, de l'autre (deux tiers des entrées) et entre les pays européens non membres de l'OCDE et le Danemark (20 % des entrées). Parmi les pays accueillant surtout des étudiants originaires des pays de l'OCDE, la Suisse et l'Autriche reçoivent principalement des Européens, tandis que l'Allemagne et le Royaume-Uni reçoivent, outre un important contingent d'étudiants européens, des étudiants originaires d'Asie et d'Océanie (un tiers des entrées). Les relations privilégiées qu'entretient le Royaume-Uni avec l'Inde et la Malaisie expliquent

Tableau II.5. **Étudiants étrangers par région d'origine, 1998**
Pourcentage du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans le pays considéré

Pays d'accueil	Régions d'origine ¹					
	OCDE ²		Afrique	Asie-Océanie	Amérique du Sud	Europe hors OCDE
		dont : UE ³				
Australie	18.4	41.7	2.0	73.8	0.5	1.3
Autriche	65.6	76.9	3.5	14.0	1.1	17.3
Belgique flamande	62.8	85.7	15.4	18.1	2.4	1.9
Canada	42.1	48.8	15.5	39.4	3.1	2.7
République tchèque	27.6	84.5	6.2	13.9	1.3	34.0
Danemark	42.0	42.4	2.3	12.0	1.1	20.5
Finlande	35.9	62.1	14.2	23.6	1.4	27.3
France	26.8	69.6	43.1	11.2	2.3	3.8
Allemagne	56.3	48.0	9.3	35.9	2.3	0.7
Hongrie	35.8	64.2	3.2	16.3	0.3	49.0
Islande	81.4	64.6	0.5	6.7	3.1	24.2
Irlande	72.3	68.9	4.4	23.1	0.1	2.5
Italie	64.5	93.5	10.4	14.2	3.3	7.0
Japon	38.3	4.5	1.0	92.3	1.3	0.9
Corée	31.2	4.4	1.3	80.3	1.3	3.2
Luxembourg	84.3	99.8	1.1	0.2	0.4	1.8
Nouvelle-Zélande	21.5	27.2	1.1	84.4	0.8	0.7
Norvège	54.5	74.9	10.5	19.1	2.7	17.0
Pologne	17.7	40.5	9.2	19.3	1.0	56.5
Espagne	65.7	88.1	10.3	3.9	14.9	4.2
Suède	63.1	65.5	3.4	18.7	3.0	23.0
Suisse	72.7	90.4	5.8	6.9	3.0	5.8
Turquie	8.9	93.3	2.7	72.5	0.1	15.9
Royaume-Uni	59.8	75.4	7.1	34.2	1.2	3.3
États-Unis	39.0	24.2	4.8	65.0	5.3	2.7

1. Total inférieur à 100 % en raison de pays d'origine non spécifiés.

2. Non compris la République slovaque.

3. En pourcentage du nombre d'étudiants originaires d'un pays de l'OCDE.

Source : Base de données sur l'éducation de l'OCDE.

probablement l'importance des étudiants asiatiques dans ce pays. Dans le cas de l'Allemagne, il s'agit là de l'expression de l'importance de la population d'origine turque parmi la population.

Au-delà de l'identification de ces courants privilégiés, on note également des différences dans les degrés de diversification géographique des pays étudiés : l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark et la France apparaissent ainsi plus éclectiques dans leurs grandes régions de recrutement que ne semblent l'être l'Australie, la Suisse, les États-Unis, ou le Royaume-Uni, par exemple.

Si l'on considère les pays, et notamment les flux bilatéraux par pays d'origine (voir tableau II.6), les étudiants originaires de Chine, d'Inde, du Japon et de la Corée constituent une part importante de l'ensemble des étudiants étrangers aux États-Unis. Il en va de même pour ceux originaires de Grèce, de Malaisie et d'Irlande vers le Royaume-Uni, de France, d'Italie et d'Allemagne vers la Suisse, d'Italie et d'Allemagne pour l'Autriche, et enfin du Maroc, de l'Algérie et de Tunisie pour la France. Ce tableau montre également l'importance des pays frontaliers (ou voisins), et le rôle de la proximité géographique dans le cas de l'Australie, ainsi que pour certains flux à destination de l'Allemagne (Autriche, Italie) et du Royaume-Uni (Irlande, Allemagne). L'influence des liens historiques, culturels et linguistiques se manifeste quant à elle à travers les flux en direction de la France (Maghreb) et du Royaume-Uni (Malaisie, Irlande).

Cette analyse par pays d'origine illustre par ailleurs dans les cas allemands et japonais, les biais

induits par le fait qu'une grande partie des étudiants étrangers sont résidents permanents¹⁵. En effet, la Turquie constitue la principale origine des étudiants étrangers en Allemagne (15 % du total), de même que la Corée pour le Japon (33 %). Cette proportion importante s'explique par le nombre élevé d'étudiants étrangers nés en Allemagne et au Japon qui s'ajoutent à ceux venus pour y étudier.

Dans l'ensemble, l'analyse de la distribution géographique des entrées d'étudiants par pays et région d'accueil permet de constater que les États-Unis apparaissent résolument tournés vers le continent asiatique et leur voisin canadien, de même que l'Australie vis-à-vis de l'Asie et du Royaume-Uni. L'incidence de l'intégration régionale européenne, et les liens historiques avec certains pays expliquent l'origine des flux à destination de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

2. Distinction filières intra/extra OCDE

Au-delà des constats généraux tous pays d'origine confondus, il peut être intéressant de centrer l'analyse sur les échanges internes à la zone OCDE. On remarque avant tout de fortes disparités entre les proportions d'entrées en provenance de cette région. En Turquie par exemple, les étudiants étrangers originaires d'un des pays de l'OCDE ne représentent que 9 % du total, contre 84 % au Luxembourg. Plusieurs remarques peuvent être faites :

- Les pays d'Europe centrale entrés récemment dans l'Organisation enregistrent des

Tableau II.6. Principaux pays d'origine des étudiants étrangers accueillis dans quelques pays de l'OCDE, 1998

Pourcentage du total des inscrits étrangers

Pays d'accueil	Pays d'origine					
	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang	5 ^e rang	6 ^e rang
Australie	Malaisie (14.7)	Singapour (13.4)	Hong-Kong (Chine) (12.2)	Indonésie (7.2)	Royaume-Uni (4.9)	
Autriche	Italie (23.3)	Allemagne (19.1)	Turquie (4)	Bulgarie (3.7)	Iran (3.3)	
Canada	France (10.7)	États-Unis (10)	Hong-Kong (Chine) (8.2)	Chine (7.2)	Japon (4)	
Danemark	Norvège (10.5)	Islande (5.7)	Allemagne (5.3)	Suède (3.9)	Iran (3.9)	
France	Maroc (11.8)	Algérie (10.9)	Allemagne (3.5)	Tunisie (3.4)		
Allemagne	Turquie (15.2)	Iran (5.2)	Grèce (5)	Autriche (4)	Italie (4)	Pologne (4)
Italie	Grèce (49.1)	Allemagne (4.4)				
Japon	Chine (45.6)	Corée (33)	Malaisie (3.7)			
Nouvelle-Zélande	Malaisie (32)	Japon (6.1)	Hong-Kong (Chine) (4.9)	États-Unis (4.9)	Thaïlande (4.8)	
Espagne	France (13.4)	Allemagne (11)	Italie (10)	Royaume-Uni (8.1)	Maroc (6.8)	
Suisse	Allemagne (22.4)	Italie (15.6)	France (10.6)	Espagne (6)		
Royaume-Uni	Grèce (12.1)	Malaisie (8.2)	Irlande (7.8)	Allemagne (6.2)	France (6)	
États-Unis	Chine (9.8)	Japon (9.8)	Corée (8.9)	Inde (7)	Canada (4.6)	

Note : Seuls les pays d'origine représentant plus de 3 % du total sont indiqués dans le tableau.

Source : Base de données sur l'éducation de l'OCDE.

entrées assez faibles d'étudiants originaires de l'OCDE, ce qui pourrait s'expliquer par une moindre proximité institutionnelle et un niveau de développement économique encore inférieur à la moyenne des pays Membres de l'OCDE. En revanche, une forte proximité institutionnelle existe avec les autres pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-URSS.

- De même, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée et le Japon présentent des proportions d'entrées d'étudiants originaires des autres pays de l'OCDE relativement faibles, ce qui illustre à nouveau l'influence du facteur géographique, décourageant les candidats issus de pays de l'OCDE éloignés (Europe et Amérique du Nord), tandis qu'ils bénéficieraient d'un avantage certain vis-à-vis des candidats à l'expatriation originaires d'Asie. Dans le cas du Japon et de la Corée, l'obstacle linguistique constitue certainement un facteur explicatif supplémentaire.
- En ce qui concerne les autres pays de l'OCDE, il est frappant de noter que les pays disposant de systèmes éducatifs étendus (France, États-Unis, et dans une moindre mesure Canada, Allemagne et Royaume-Uni) tendent à recevoir une proportion d'étudiants originaires de la zone OCDE plus faible, ce qui pourrait s'expliquer par une plus forte attractivité des candidats non OCDE grâce à une offre de services éducatifs diversifiée, et dans les cas britannique et français par l'existence de relations privilégiées avec d'anciennes colonies.
- Enfin, les pays européens dans l'ensemble comptent de très fortes proportions d'étudiants provenant de pays de l'OCDE, ce qui s'explique par la proximité géographique, culturelle, et dans certains cas linguistique de ces pays, doublée pour ceux membres de l'Union européenne, de facilités institutionnelles incitant à la mobilité.

D. PUBLIC CONCERNÉ : CARACTÉRISTIQUES DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Après avoir mesuré l'ampleur et les directions des mouvements d'étudiants pour les pays d'origine et d'accueil des étudiants, l'analyse qui suit porte sur la composition de ces mouvements par

disciplines et niveau d'études, afin d'identifier les filières les plus internationalisées.

I. Niveaux d'études

Il peut être intéressant de voir dans quelle mesure les mouvements d'étudiants vers les pays de l'OCDE concernent certains publics spécifiques. A cet égard, une ventilation par niveau d'études permet d'appréhender le partage entre enseignement supérieur à orientation généraliste (catégories CITE 5A) ou professionnalisée (5B) et entre enseignement supérieur général (5A) et recherche approfondie (CITE 6). Ce type de données désagrégées n'est cependant pas disponible pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Ainsi en Allemagne et en France, les catégories CITE 5A et 6 sont regroupées. Elles ne permettent donc pas de distinguer les doctorants des autres étudiants du supérieur.

Le tableau II.7 présente la distribution des étudiants étrangers par niveau d'études. On observe que du point de vue des pays d'accueil, l'essentiel des étudiants étrangers sont inscrits dans les filières générales (5A), à l'exception du Danemark et dans une moindre mesure du Royaume-Uni. La faible internationalisation des filières professionnalisées s'explique par un contenu des programmes plus spécifiquement tourné vers les caractéristiques nationales (législations et autres aspects institutionnels) ou par le fait que certaines professions (infirmières, avocats, médecins, dentistes) exigent l'obtention de diplômes nationaux, ce qui peut décourager les étudiants étrangers qui n'envisagent pas de s'installer dans leur pays d'études. Par ailleurs, les filières professionnalisées font vraisemblablement l'objet d'une publicité à l'étranger limitée (tandis que les activités de recherche des universités assurent la promotion internationale de leurs filières généralistes). Enfin, la faible internationalisation des filières professionnalisées traditionnellement courtes pourrait aussi résulter de la mobilité plus faible des étudiants lors des premiers cycles d'enseignement supérieur.

Si l'on calcule la proportion d'étudiants étrangers pour chaque niveau d'études (voir tableau II.8), on observe que celle-ci est, dans tous les pays, plus importante au niveau doctoral (CITE 6) qu'au niveau « *undergraduate* » (CITE 5A), ce qui dénote d'une internationalisation s'accroissant avec le niveau d'études. Ce constat peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Tout d'abord, l'avancée dans les études se traduit par une spécialisation de plus en plus

Tableau II.7. **Étudiants étrangers par niveau d'études dans quelques pays de l'OCDE, 1998**

Pourcentages

	Classification internationale type de l'éducation (CITE – niveau tertiaire)				
	CITE 5A	CITE 5B	CITE 6	CITE 5A-6	CITE 5-6
Australie	85.1	9.7	5.2	90.3	100.0
Autriche	85.3	3.5	11.2	96.5	100.0
Danemark	59.0	34.6	6.4	65.4	100.0
France ¹	..	7.7	..	77.7	100.0
Allemagne ²	..	11.0	..	89.0	100.0
Suisse ³	58.3	..	41.7	100.0	100.0
Royaume-Uni	73.2	15.5	11.3	84.5	100.0
États-Unis ⁴	83.3	..	16.7	100.0	100.0

Note : Les données portent uniquement sur les non-résidents pour l'Allemagne, la Suisse et le Royaume-Uni.

1. Les données françaises ne permettent pas de dissocier les niveaux 5A et 6. Par ailleurs, 14 % des étudiants étrangers ne sont pas recensés à la fois par nationalité et par niveau d'éducation.

2. Les données allemandes n'enregistrent pas les étudiants de doctorat (CITE 6) séparément.

3. Les données du programme CITE 5B ne sont pas disponibles pour les non-résidents.

4. Données du programme CITE 5B indisponibles.

Source : Base de données sur l'éducation de l'OCDE.

Tableau II.8. **Proportion d'étudiants étrangers par niveau d'études dans quelques pays de l'OCDE, 1998**

Pourcentage du total des inscrits par niveau d'études

	Classification internationale type de l'éducation (CITE – niveau tertiaire)				
	CITE 5A	CITE 5B	CITE 6	CITE 5A-6	CITE 5-6
Australie	15.0	4.8	22.4	15.3	12.6
Autriche	12.1	4.1	14.4	12.3	11.5
Danemark	6.5	4.8	16.6	7.0	6.0
France	..	2.4	..	7.4	7.3
Allemagne	..	4.1	..	5.8	5.6
Suisse	5.4	..	32.7	8.3	6.3
Royaume-Uni	12.0	5.5	33.9	13.1	10.8
États-Unis	3.5	..	24.7	4.1	3.2

Note : Les données portent uniquement sur les non-résidents pour l'Allemagne, la Suisse et le Royaume-Uni. Voir les notes figurant dans le tableau II.7.

Source : Base de données sur l'éducation de l'OCDE.

pointue des étudiants sur des sujets ou techniques précis, pour lesquels les pôles d'excellence peuvent être localisés à l'étranger. Par ailleurs, les étudiants peuvent, avec le temps, être tentés de découvrir d'autres environnements académiques, souhaite facilité par des possibilités de financement plus répandues au niveau doctoral.

- Il est aussi possible d'envisager que la rentabilité économique d'un séjour d'études à l'étranger (en termes de revenus ultérieurs) s'accroisse avec le niveau d'études. Dans ce cas, à coûts quasi identiques (droits de scolarité, coût de la vie, etc.), cet investissement est plus attractif aux niveaux d'études les plus éle-

vés. Cette intuition est étayée par le constat de différences entre les proportions d'inscrits étrangers aux niveaux CITE 5 et 6, beaucoup plus importantes pour les pays dont les études sont les plus onéreuses : Suisse (multiplication par 6 de la proportion d'étrangers au niveau doctoral), Royaume-Uni (facteur 3) et États-Unis (facteur 7).

- Enfin, une dernière explication à cette sur-représentation des niveaux d'étude les plus élevés pourrait tenir à l'existence de stratégies d'immigration de la part des étudiants. Leur mobilité répondrait alors au double objectif d'acquisition d'un diplôme reconnu dans le pays d'immigration envisagé et de

prospection du marché du travail local pour trouver un employeur susceptible de les cautionner. Selon cette hypothèse, le moment opportun pour aller étudier à l'étranger est alors en fin d'études.

2. Filières

L'analyse de la distribution des étudiants étrangers par discipline permet d'identifier les disciplines les plus internationalisées.

A partir des données disponibles pour cinq pays (voir tableau II.9), on constate que les effectifs d'étudiants étrangers dans les domaines scientifiques et d'ingénierie sont relativement faibles comparés à ceux inscrits dans les sciences humaines et sociales. Cette sous-représentation des effectifs

scientifiques doit cependant être relativisée dans la mesure où les mouvements à destination des États-Unis, du Royaume-Uni, et de la France ne sont pas disponibles. Or ces pays accueillent un grand nombre d'étudiants étrangers dans les filières scientifiques en raison de leur tradition dans ce domaine et de la plus large diffusion de l'anglais et du français dans les cursus linguistiques étrangers¹⁶.

Si l'on considère la proportion d'étudiants étrangers pour chaque filière (voir tableau II.10), on constate que la place des étudiants étrangers dans les disciplines scientifiques et l'ingénierie s'équilibre avec celle des étudiants en sciences humaines et sociales. Un léger biais en faveur des sciences humaines subsiste en Autriche et en Allemagne, tandis que les filières scientifiques et d'ingénierie semblent plus

Tableau II.9. Étudiants étrangers par discipline¹ (tous niveaux) dans les principaux pays de l'OCDE les accueillant, 1998

Pourcentages

	Australie	Autriche	Danemark	Allemagne	Suisse	Moyenne (simple) des 5 pays
Agriculture	1.0	1.8	2.2	1.5	1.1	1.5
Ingénierie, industrie, construction	12.7	15.6	7.6	18.5	16.0	14.1
Santé, bien-être	9.9	8.9	21.6	7.1	6.6	10.8
Arts et sciences humaines	9.0	27.9	20.5	23.2	16.5	19.4
Sciences	12.7	12.1	6.6	11.7	14.4	11.5
Services	2.8	0.4	0.6	1.6	8.9	2.8
Sciences sociales, droit, commerce	46.5	33.2	25.8	24.9	31.1	32.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

1. Une part des données par nationalité ne sont pas spécifiées par discipline ce qui explique que la somme des pourcentages ne soit pas exactement égale à 100%.

Source : Base de données sur l'éducation de l'OCDE.

Tableau II.10. Proportion d'étudiants étrangers par discipline dans quelques pays de l'OCDE, 1998

Pourcentage du total des inscrits

	Australie	Autriche ¹	Danemark	Allemagne	Moyenne (simple) des 4 pays
Agriculture	6.6	7.9	7.3	5.9	6.9
Ingénierie, industrie, construction	14.6	11.8	8.8	9.2	11.1
Santé, bien-être	9.2	11.3	5.6	3.6	7.4
Arts et sciences humaines	7.3	19.8	7.3	11.6	11.5
Sciences	14.1	10.8	5.2	7.8	9.5
Services	9.3	12.3	1.8	3.8	6.8
Sciences sociales, droit, commerce	17.3	9.1	5.8	7.9	10.0
Total	12.6	9.5	6.0	8.2	9.1

1. Les effectifs mesurent des inscriptions et non des personnes. Les personnes inscrites dans plusieurs programmes sont de ce fait comptabilisées plusieurs fois.

Source : Base de données sur l'éducation de l'OCDE.

internationalisées en Australie, au Danemark et en Suisse.

3. Le cas des filières scientifiques et technologiques

Compte tenu de l'importance croissante de la science et de la technologie dans les sociétés contemporaines dites « de la connaissance », et des liens existant entre la mobilité des étudiants spécialisés dans ces domaines et celle des RHST, il convient d'analyser plus en détail les caractéristiques de ce public. En particulier, la distribution des étudiants étrangers par discipline et niveau d'étude permet de préciser le réservoir potentiel de RHST présents dans les pays de l'OCDE.

De ce point de vue, des différences de profil apparaissent entre pays. Les effectifs scientifiques et technologiques représentent en effet, tous niveaux confondus, une proportion du total des étudiants étrangers très variable, s'étalant de près de 7 % (Islande) à 36 % (Canada)¹⁷.

La décomposition par discipline et niveau effectuée dans le tableau II.11 précise que la part des effectifs étrangers inscrits dans des disciplines scientifiques et technologiques est parfois beaucoup plus élevée au niveau maîtrise (*undergraduate*), par exemple en Autriche, Danemark, Japon et Luxembourg qu'au niveau doctoral, comme c'est le cas par exemple en Islande, Finlande, République tchèque, Norvège, Nouvelle-Zélande et Suisse.

E. DÉTERMINANTS DE LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

Après un examen de l'ampleur, des caractéristiques et de la destination des migrations d'étudiants au sein de l'OCDE, on peut s'interroger sur les déterminants de la mobilité des étudiants, et principalement l'effet des pôles de compétences, le rôle des barrières linguistiques, et l'influence des facteurs institutionnels.

I. Pôles de compétences

Un des arguments économiques visant à promouvoir l'envoi d'étudiants à l'étranger pendant leurs études repose sur la possibilité pour les pays concernés de former des jeunes dans des disciplines pointues, pour lesquelles l'offre et la demande

intérieures de services éducatifs ne sont pas suffisantes pour atteindre une masse critique et assurer un niveau de qualité satisfaisant.

Ce type d'arbitrage est bien connu des domaines de recherche scientifique et technique, pour lesquels la mise en œuvre de certaines techniques expérimentales entraîne des coûts très élevés tant pour le matériel que pour la rémunération des techniciens. Il est alors plus rationnel de recourir aux services de centres de recherche spécialisés à l'étranger. De la même façon, les investissements massifs requis par certaines formations de pointe ne sont parfois pas justifiés en raison du faible nombre de bénéficiaires concernés. L'envoi à l'étranger d'individus pour acquérir ce type de formation peut alors s'avérer beaucoup moins coûteux, et présenter en outre l'avantage de pouvoir sélectionner les institutions de formation offrant la plus grande expertise.

Faute de disposer de données détaillées sur les étudiants étrangers et leur institution d'accueil, il est impossible de quantifier l'influence des pôles de compétences sur les migrations d'étudiants. On dispose toutefois d'informations qualitatives s'appuyant sur une étude comparative de la Commission européenne relative à la mobilité des étudiants de doctorat dans les pays membres de l'Union (Blume, 1995). Cette étude, menée auprès de 200 enseignants et doctorants européens, permet d'éclairer leurs motivations et les critères de sélection des institutions d'accueil. Elle constate une tendance plus marquée à l'encouragement de la mobilité dans les disciplines scientifiques, conformément à l'idée de masse critique et d'économies d'échelle. Par ailleurs, les perceptions des étudiants sur le prestige des institutions semblent jouer un rôle fondamental, ainsi que l'illustre le cas d'un jeune doctorant danois : « *He plans to stay abroad as a PhD student, either in the United States or Great Britain, because he thinks the best institutions are in these countries* » (Blume, 1995). Ce type d'argument explique en partie la plus forte mobilité internationale des ressortissants des petits pays, des étudiants doctorants, et des disciplines scientifiques et techniques. Il ne permet cependant pas d'expliquer la mobilité internationale, elle aussi élevée, des étudiants en sciences sociales et commerce, ce qui conduit donc à considérer d'autres déterminants liés à des considérations d'ordre culturel et linguistique.

Tableau II.11. Étudiants étrangers par discipline et par niveau, 1998

Pourcentage du contingent étranger de chaque niveau¹

	Ingénierie, industrie, construction			Sciences			Arts et sciences humaines			Sciences sociales, droit, commerce			Autres		
	CITE 5	CITE 6	CITE 5-6	CITE 5	CITE 6	CITE 5-6	CITE 5	CITE 6	CITE 5-6	CITE 5	CITE 6	CITE 5-6	CITE 5	CITE 6	CITE 5-6
Australie	17.0	13.1	13.5	11.9	13.6	13.5	11.3	9.3	9.5	39.8	50.0	49.1	20.0	14.0	14.5
Autriche	24.6	15.3	15.6	31.1	11.5	12.1	19.3	28.1	27.9	11.0	33.9	33.2	14.0	11.1	11.2
Canada	17.5	18.3	15.8	36.0	12.3
Rép. tchèque	7.1	15.1	14.5	1.7	6.4	6.1	36.0	11.9	13.7	31.3	21.9	22.6	23.9	44.7	43.1
Danemark	19.5	3.4	9.0	5.8	8.9	7.8	5.9	33.8	24.2	16.7	37.6	30.4	52.1	16.3	28.6
Finlande	13.2	25.0	23.8	2.8	12.2	11.2	8.3	27.1	25.2	51.2	20.6	23.8	24.5	15.0	16.0
Allemagne	20.9	13.2	26.2	28.1	11.6
Hongrie	12.1	3.7	20.2	13.3	50.5
Islande	..	2.5	2.2	..	5.0	4.4	95.2	67.1	70.3	..	15.5	13.7	4.8	9.9	9.3
Italie	13.2	6.9	17.6	23.6	38.7
Japon	33.1	20.3	17.7	..	3.3	2.6	37.9	24.6	21.4	23.7	39.0	32.5	5.4	12.9	25.8
Luxembourg	10.0	..	10.0	4.4	..	4.4	10.0	..	10.0	71.9	..	71.9	3.7	..	3.7
Nouvelle-Zélande	12.4	7.7	8.3	0.2	12.7	11.1	6.7	14.8	13.8	68.7	53.9	55.8	12.1	10.9	11.0
Norvège	1.1	11.0	10.5	13.1	13.8	13.8	8.3	31.3	30.1	59.2	24.7	26.5	18.2	19.2	19.2
Pologne	25.3	7.3	22.5	44.9
Suisse	16.8	17.0	17.0	4.2	17.5	15.2	0.7	20.8	17.4	27.5	34.0	32.9	50.8	10.7	17.5

1. Étrangers inscrits dont la discipline est spécifiée.

Source : Base de données sur l'éducation de l'OCDE.

2. Le rôle des facteurs culturels et linguistiques

L'analyse de la distribution géographique des flux migratoires d'étudiants a en effet suggéré que si la barrière linguistique semble constituer un obstacle à l'attraction des étudiants étrangers pour les pays pratiquant des langues peu pratiquées internationalement, les pays dans lesquels les enseignements s'effectuent dans des langues historiquement ou économiquement importantes (anglais, français, allemand) se caractérisent à l'inverse par une propension beaucoup plus importante à recevoir des étudiants étrangers. La question se pose alors de savoir dans quelle mesure la barrière linguistique constitue un obstacle rédhibitoire à la mobilité.

Si dans le cas des migrations de travailleurs, la maîtrise de la langue du pays d'accueil est un facteur essentiel d'insertion sur le marché du travail (Dustmann, 1994), les migrations d'étudiants ont en revanche pour objectif principal l'acquisition de connaissances et de savoirs à vocation professionnelle. Les étudiants ont dès lors la possibilité d'exploiter une barrière linguistique pour acquérir ou perfectionner des connaissances linguistiques économiquement valorisées par la suite. Dans cette hypothèse :

- La proportion d'étudiants se dirigeant vers des pays où les enseignements sont donnés dans une langue différente de leur langue maternelle devrait être particulièrement élevée dans les pays anglophones, francophones et germanophones
- Au contraire, l'émigration des étudiants anglo-saxons vers des pays de langue différente devrait être plus faible, compte tenu de la prédominance de la langue anglaise dans les échanges économiques, scientifiques et techniques internationaux.
- La mobilité des étudiants vers des pays de langue différente devrait aussi être supérieure pour les ressortissants de pays très ouverts aux échanges de biens et de services. De la même façon, on peut s'attendre à ce que la mobilité internationale des étudiants soit plus importante dans les disciplines commerciales.

L'analyse de la mobilité des étudiants ressortissants des pays Membres de l'OCDE dans la zone OCDE montre que les taux de mobilité vers des pays de langue différente sont très variables au sein de la zone, allant de moins de 4 % (Nouvelle-

Zélande) à 100 % pour des pays comme la Hongrie, la Finlande ou la Grèce (voir tableau II.12).

L'essentiel de la mobilité vers des pays de langue différente se fait vers des pays anglophones. Cette propension est particulièrement élevée dans le cas du Japon (92 %), dont une grande partie des échanges commerciaux s'effectuent avec les pays anglophones d'Amérique du Nord et d'Océanie, et pour les pays spécialisés dans les services bancaires (Luxembourg, Suisse).

Les ressortissants des pays anglo-saxons ne privilégient pas les destinations vers des pays non anglophones, à l'exception des étudiants du Royaume-Uni qui recherchent la maîtrise d'une seconde langue de l'Union. La propension à aller étudier dans un pays de langue différente est très élevée dans le cas des étudiants mexicains (93 %) ainsi que pour les étudiants français, allemands et néerlandais, alors qu'elle est relativement plus faible dans le cas de l'Autriche.

La répartition des étudiants étrangers par langue maternelle, pays d'accueil et discipline suivie, n'est pas disponible. On constate, cependant, qu'en Australie par exemple, la majorité des étudiants étrangers proviennent des pays asiatiques qui sont ses principaux partenaires commerciaux et que ces étudiants sont principalement inscrits dans des disciplines commerciales.

En conclusion, le choix des étudiants vers des destinations de langue différente de leur langue maternelle répond à des incitations d'ordre économique, liées à la valorisation des compétences linguistiques acquises sur le marché du travail. L'attrait des pays anglo-saxons confirme cette hypothèse, et souligne donc le caractère atypique des migrations d'étudiants, pour lesquelles la barrière linguistique peut se transformer en atout professionnel.

3. Rôle des facteurs institutionnels

Enfin, un autre facteur explicatif des mouvements d'étudiants peut être constitué par le rôle de facteurs institutionnels, pour lesquels l'Europe représente un exemple type. Cette zone est très largement ouverte aux migrations des étudiants, comme en témoigne la proportion élevée d'étudiants provenant d'un des pays de l'Union. Cette mobilité, institutionnalisée par des accords entre universités ou entre États par exemple, présente un certain nombre d'avantages pour les étudiants. Elle réduit la durée et donc le coût de leur collecte d'information. De plus, l'existence de réseaux

Tableau II.12. Distribution des étudiants selon la langue du pays d'accueil, 1998

Pourcentages

Pays d'origine	Langue différente de celle du pays d'origine	Langue du pays d'accueil (OCDE)		
		Dont (%) :		
		Pays francophones	Pays germanophones	Pays anglophones
Australie	21.7	9.4	7.0	
Autriche	31.3	10.4		62.4
Belgique	70.2		19.9	60.2
Canada	4.9		2.7	
République tchèque	100.0	22.6	7.9	73.0
Danemark	100.0	8.5	14.7	50.8
Finlande	100.0	5.5	17.4	43.6
France	82.9		27.3	72.2
Allemagne	76.7	24.4		65.7
Grèce	100.0	5.7	37.4	51.4
Hongrie	100.0	9.3	56.2	29.9
Islande	100.0	3.9	12.8	31.8
Irlande	9.1	3.6	3.8	
Italie	88.4	23.2	52.6	29.0
Japon	100.0	4.7	4.2	92.2
Corée	100.0	3.3	7.9	63.1
Luxembourg	18.1			93.1
Mexique	92.7	10.6	3.8	88.7
Pays-Bas	76.7	7.9	22.5	51.3
Nouvelle-Zélande	3.6	2.6	1.3	
Norvège	100.0	5.6	12.1	58.2
Pologne	100.0	14.2	60.5	19.6
Portugal	100.0	42.2	23.3	30.5
Espagne	100.0	22.5	32.3	50.4
Suède	100.0	10.3	13.2	63.2
Suisse	52.0			91.1
Turquie	100.0	6.5	68.1	24.9
Royaume-Uni	43.1	18.2	13.5	
États-Unis	40.8	21.9	18.4	

Note : Les données d'accueil des étudiants étrangers au Mexique, aux Pays-Bas et au Portugal ne sont pas prises en compte dans ce tableau. Dans le cas des États plurilingues (Canada, Luxembourg, Suisse, Belgique) et en l'absence de données désagrégées par région ou canton, il a été supposé que les étudiants originaires de ces pays maîtrisent toutes les langues officielles et qu'un séjour vers des pays francophones ou anglophones (Canada), francophones ou germanophones (Suisse et Luxembourg) n'entraîne pas de rupture linguistique. Pour ces États, la mobilité avec apprentissage linguistique est donc susceptible d'être sous-estimée.

Source : Base de données sur l'éducation de l'OCDE.

d'anciens étudiants passés par la voie institutionnelle permet de diminuer l'incertitude liée à la mobilité, elle facilite donc la prise de décision d'un départ à l'étranger. En outre, l'institutionnalisation de la mobilité s'accompagne en général de cursus impliquant qu'une partie des études s'effectue dans un autre pays membre, ainsi que de procédures d'équivalences de diplômes et de validation des qualifications acquises à l'étranger. Enfin, ce type de mobilité s'accompagne aussi souvent d'avantages matériels (logement, bourses, etc.). L'étude de Blume (1995) précise ainsi que l'institutionnalisation de la mobilité des doctorants scientifiques se traduit par une offre de financements supérieure à celle que pourrait obtenir un étudiant au terme d'une démarche personnelle.

Conclusion

Au terme de cette analyse, trois constats s'imposent : la mobilité des étudiants ne cesse de s'accroître, les pays d'accueil en retirent un grand bénéfice alors que les effets sont plus contrastés pour les pays d'origine. Enfin, les politiques migratoires devraient favoriser la mobilité des étudiants.

Une importance croissante de la mobilité étudiante

L'analyse menée à partir des données INES de l'UNESCO, l'OCDE et EUROSTAT souligne l'importance croissante des migrations d'étudiants étrangers, dont la proportion dans le total des étudiants

inscrits dans les pays de l'OCDE a progressé de près de 5 % en moyenne entre 1995 et 1998.

Les situations sont toutefois différentes suivant les pays de l'OCDE, en raison principalement de la nature et de l'importance de l'offre de services éducatifs, des caractéristiques de la demande et des attentes des étudiants étrangers. On constate que la mobilité est relativement plus élevée à partir des pays non anglo-saxons de taille réduite, dans lesquels les systèmes éducatifs sont moins variés et qui sont géographiquement proches d'autres pays offrant des structures éducatives plus diversifiées. Les pays de grande taille, dont la langue pratiquée est plus répandue au niveau international, attirent un plus grand nombre d'étudiants, d'autant plus s'ils sont ressortissants d'un des pays membres d'une zone d'intégration économique régionale (Union européenne, ALENA). Les directions des migrations d'étudiants répondent à des considérations géographiques, linguistiques, culturelles, historiques, institutionnelles et académiques (pôles d'excellence). Enfin, les migrations d'étudiants s'accroissent avec le niveau d'étude, le degré de technicité des filières, et le besoin des étudiants de maîtriser des langues étrangères (filières commerciales, par exemple).

Des effets bénéfiques pour les pays d'accueil...

L'internationalisation croissante des systèmes éducatifs incite les étudiants à une plus grande mobilité tout en répondant à leurs demandes. Cette internationalisation, qui offre beaucoup d'avantages aux pays d'accueil, conduit ces derniers à ouvrir encore plus largement leurs systèmes éducatifs. L'intégration d'un public étranger dans les systèmes éducatifs nationaux élargit les sources de financement de ces derniers. Cette contribution complémentaire peut s'effectuer directement (paiement de droits de scolarité par les étudiants étrangers), ou indirectement par l'accroissement de la taille du système éducatif et la possibilité d'atteindre la masse critique qui d'engranger des économies d'échelle.

Certains pays de l'OCDE ont de fait adopté une politique de facturation des droits d'inscription des étudiants étrangers à leur coût réel, créant ainsi une source de revenus supplémentaires pour les institutions d'enseignement supérieur fortement internationalisées, et une forte incitation à l'accueil d'étudiants étrangers pour les autres

(Australie depuis 1988, Royaume-Uni depuis 1980 et Pays-Bas depuis 1993 pour les étudiants hors Union européenne¹⁸). Cette tarification spécifique peut cependant constituer une arme économique à double tranchant. En effet, dans un environnement éducatif international de plus en plus intégré et concurrentiel, la mise en œuvre de telles tarifications peut réorienter les étudiants vers des destinations moins onéreuses. Les gains financiers de la nouvelle tarification pourraient alors ne pas compenser la perte d'autres avantages résultant de l'accueil d'étudiants étrangers. En effet, la facturation à coût réel n'est pas le seul moyen de tirer parti de l'accueil d'étudiants étrangers. Un certain nombre d'avantages sont indépendants du mode de facturation des droits de scolarité, par exemple la possibilité de réaliser des économies d'échelle, qui peuvent être très importantes au niveau micro-économique (par exemple pour de petites universités dont le public régional serait limité) et justifier à elles seules l'accueil d'étudiants étrangers.

D'autres avantages d'ordre qualitatif peuvent également résulter de l'ouverture à des publics étrangers des systèmes éducatifs et des campus. Les étudiants étrangers peuvent en effet contribuer à accroître la flexibilité de l'économie. En effet, des étudiants confrontés au cours de leurs études à un environnement international, et évoluant dans des campus ouverts à la concurrence internationale et obligés d'accueillir un grand nombre d'étudiants étrangers peuvent augmenter leur capacité d'adaptation aux besoins du marché du travail. Celle-ci peut en retour avoir un impact sur leur productivité et leurs revenus, et donc sur les recettes fiscales futures des pays d'accueil.

Par ailleurs, les étudiants étrangers contribuent à la demande intérieure des pays d'accueil durant leur séjour, par leurs dépenses en logement, alimentation, loisirs, etc. Pour les États-Unis, cette contribution est estimée à 12,3 milliards de dollars pour l'année scolaire 1999-2000 (Institute of International Education, 2001). Mais ce type de contribution peut être beaucoup plus important au niveau local, en particulier dans des villes universitaires de taille moyenne et très cosmopolites.

Des tentatives d'analyse coûts-bénéfices de l'accueil d'étudiants étrangers ont été menées dans certains pays. Ainsi, les revenus supplémentaires attribuables à la présence d'étudiants étrangers ont été estimés à 9 000-10 000 dollars par étudiant au

Canada à la fin des années 80, pour un coût supplémentaire de 5 000 à 6 000 dollars. Aux États-Unis, les étudiants étrangers généraient aux États-Unis 11 000 dollars de revenus supplémentaires à leur région d'accueil, soit environ le double de leur coût marginal (OCDE, CERI, 1991). Dans le même ordre d'idées, Throsby (1996) et l'*Institute of International Education* proposent une estimation des coûts et bénéfices de l'accueil d'étudiants étrangers de niveau maîtrise (*undergraduate*) au début des années 90 pour les Pays-Bas, la Suède, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie (voir tableau II.13).

Enfin, les migrations d'étudiants peuvent dans certains pays d'accueil aider à réduire les tensions sur le marché du travail, et notamment les pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Les jeunes diplômés étrangers peuvent être autorisés à s'installer et travailler temporairement ou définitivement dans les pays dans lesquels ils ont été formés. Un certain nombre de pays Membres de l'OCDE ont récemment modifié leur législation sur l'accès des étrangers au marché du travail, afin d'y admettre un plus grand nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leurs études. Ces décisions ravivent l'inquiétude des pays d'origine des étudiants.

... et plus contrastés pour les pays d'origine

Ces inquiétudes méritent d'être nuancées. L'envoi de jeunes à l'étranger pour se former peut faciliter les transferts de technologies et la formation d'individus dans des domaines très pointus et spécialisés, pour lesquels les pays d'origine ne possèdent ni la masse critique d'étudiants, ni la technologie suffisante pour offrir de tels services éducatifs. L'alternative d'une formation à l'étranger peut alors permettre de tirer parti de formations dans les pôles d'excellence, assurant au pays une main-d'œuvre hautement qualifiée à un coût bien moindre. Ces transferts de technologie peuvent être particulièrement importants dans le cas des étudiants doctorants, dont les recherches, bien que menées à l'extérieur, peuvent répondre aux besoins de leur pays d'origine.

Outre les transferts de technologies, les interactions des étudiants avec la population locale au cours de leurs études peuvent leur apporter une

meilleure connaissance de la langue, mais aussi des réflexes culturels et sociaux prévalant dans leur pays de formation. Cette connaissance peut par la suite faire d'eux de parfaits ambassadeurs pour les relations économiques et commerciales entre les deux pays. La stratégie d'accueil massif des étudiants d'origine asiatique en Australie illustre clairement ce phénomène.

Le corollaire de ces atouts pour les pays d'origine est évidemment le risque que certains de leurs étudiants soient captés par le marché du travail des pays d'accueil et ne retournent pas pour travailler dans leur pays d'origine. Si ce risque existe bel et bien, son degré varie cependant en fonction du statut familial de l'étudiant migrant, de l'existence de garde-fous institutionnels¹⁹, de la situation comparée des opportunités d'emploi dans les deux pays. Une coopération internationale accrue entre les pays d'accueil et d'origine des migrants pourrait permettre de limiter ce risque.

Implications en termes de politique migratoire

Compte tenu des multiples avantages que représentent les migrations d'étudiants, tant pour eux-mêmes que pour les pays d'origine et d'accueil, ce type de mobilité mériterait d'être encouragé, et si possible dans le cadre d'accords institutionnels (voir ci-dessus).

Cette mobilité pourrait être accrue grâce à des procédures plus transparentes d'équivalence de diplômes ou de simplification des conditions d'obtention des titres de séjour octroyés aux étudiants. La mise en place de garde-fous afin de limiter les risques de fuite des cerveaux et d'assurer ainsi un taux de retour satisfaisant des étudiants étrangers contribuerait aussi à atténuer les inquiétudes des pays d'origine qui seraient tentés de freiner la mobilité internationale de leurs étudiants. Par exemple, la mise à disposition d'un plus grand nombre de bourses à la mobilité assorties de conditions de retour permettrait de limiter les risques de fuite des cerveaux. Enfin, une coordination et une coopération accrues entre les pays d'origine et d'accueil des étudiants assurerait un partage plus équitable des avantages liés à la mobilité internationale des étudiants.

Tableau II.13. Coûts et gains annuels de l'accueil d'un étudiant étranger de niveau maîtrise (*undergraduate*)

Dollars américains par étudiant étranger

Année base de calcul	Pays-Bas		Suède		États-Unis		Royaume-Uni		Australie	
	1992	1994-95	1994-95	1994-95	1999-00	1999-00	1992-93	1992-93	1994	1994
Coût de la vie (logement, dépenses courantes) à la charge des étudiants étrangers	+7 100	+11 700	+11 700	+19 077	+8 000	+7 400	+8 000	+8 000	+7 400	+7 400
Frais de scolarité moyens (étudiants étrangers) à la charge des étudiants étrangers	+1 400	0	0	+11 669	+9 500	+7 000	+9 500	+9 500	+7 000	+7 000
Frais d'enseignement (hors recherche) à la charge des institutions du pays d'accueil	..	-5 500	-5 500	..	-6 600	-3 200	-6 600	-6 600	-3 200	-3 200
Frais administratifs spécifiques à l'accueil d'étudiants étrangers (services relations internationales, marketing international, bourses, cours et soutien spécifiques...)	-4 700	-5 000	-5 000	-450	-450
à la charge des institutions du pays d'accueil	Univ. Amsterdam	Univ. Mälardén	Univ. Mälardén	Moy. US Colleges	Moy. US Colleges	Monash Univ	Univ. Amsterdam	Univ. Mälardén	Univ. Mälardén	Monash Univ
Solde (coût ou gain pour le pays d'accueil)	+3 800	+1 200	+1 200	+30 746	+10 900	+10 750	+3 800	+10 900	+10 750	+10 750
	surévalué			surévalué	surévalué		surévalué	surévalué		

Source : Calculs de l'auteur à partir de données de Throsby (1996) et Institute of International Education (2001) pour les États-Unis.

NOTES

1. Cette partie a été rédigée par Karine Tremblay, Consultante auprès de l'OCDE.
2. Australie, Autriche, Canada, République tchèque, Danemark, Finlande, Hongrie, Japon, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis.
3. L'étude concerne les visas accordés H1B entre mai 1998 et juillet 1999. Ces visas temporaires sont délivrés pour une durée maximale de six ans à des personnes très qualifiées sponsorisées par un employeur américain n'ayant pu trouver de candidat équivalent aux États-Unis. Ils peuvent remplacer un visa d'étudiant, et ils constituent souvent la première étape d'un processus d'immigration permanente.
4. On entend dans cette étude par proximité institutionnelle l'appartenance à des zones d'intégration régionale (Union européenne, ALENA) ou l'existence d'institutions et de systèmes éducatifs de tradition commune (pays francophones, germanophones ou anglophones...).
5. Dans le cas de ces deux pays, il est probable que des considérations d'ordre économique constituent également un obstacle à la mobilité (frais de scolarité, coût de la vie).
6. La République slovaque a rejoint l'OCDE en décembre 2000, et n'en faisait donc pas partie lors de la collecte de données sur les indicateurs éducatifs en 1998. Elle est donc placée hors du champ OCDE pour les besoins de cette étude.
7. Rappelons que ces statistiques peuvent être trompeuses dans la mesure où les mouvements internes à la zone en sont exclus (destinations OCDE uniquement, hors Mexique en raison de l'impossibilité de disposer de données pour ce pays). On note également une forte propension à l'expatriation dans le cas du Paraguay, où à nouveau la taille réduite du pays pourrait expliquer ce phénomène.
8. La Malaisie, avec un taux d'expatriation très élevé, constitue une exception dans la région, probablement liée aux avantages dont bénéficie la population d'origine malaise pour accéder à l'Université, qui contraint parfois les jeunes d'origine chinoise à poursuivre leurs études à l'étranger en raison des quotas auxquels ils se heurtent localement.
9. Dans le cas hongrois, l'existence de minorités hongroises dans les pays limitrophes joue un rôle fondamental.
10. Le cas du Luxembourg est cependant particulier. Ce petit État n'offre qu'une formation universitaire générale d'un an. Les spécificités éducatives de ce pays

nous amèneront à l'écartier d'un certain nombre d'analyses par souci de comparabilité.

11. Il s'agit de comparer le poids d'un pays dans la mobilité internationale des étudiants – à l'expatriation ou à l'accueil – à son poids dans un système éducatif de référence (UE, OCDE), ce qui revient à comparer le pays à la moyenne pondérée du groupe de référence. Le ratio ainsi calculé est le suivant :

$$\text{ratio pays } i = \frac{\frac{\text{entrées / sorties pays } i}{\text{entrées / sorties groupe de référence}}}{\frac{\text{inscrits pays } i}{\text{inscrits groupe de référence}}} = \frac{\frac{\text{entrées / sorties pays } i}{\text{inscrits pays } i}}{\frac{\text{entrées / sorties groupe de référence}}{\text{inscrits groupe de référence}}}$$

Ainsi, un ratio supérieur (inférieur) à l'unité traduit une mobilité plus (moins) forte que le poids du pays dans le système international ne le suggérerait, soit une sur(sous)-mobilité par rapport à la moyenne de référence.

12. La distinction des étudiants étrangers entre résidents et non résidents n'ayant pas été faite au Japon et en Suisse pour les deux dates, l'évolution est calculée en tenant compte du nombre total d'étudiants étrangers.
13. Hors Grèce, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède et Belgique, pays pour lesquels ces données ne sont pas disponibles.
14. Ce constat est d'autant plus frappant sachant que les étudiants néo-zélandais ne sont pas inclus dans les statistiques australiennes sur les étudiants étrangers (voir annexe).
15. Se reporter à l'encadré pour une discussion approfondie des problèmes de mesure statistique des étudiants étrangers.
16. Il est en effet probable que l'obstacle linguistique freine davantage les étudiants scientifiques compte tenu d'un moindre accent mis sur l'apprentissage des langues étrangères dans ce type de formations.
17. La mesure de l'importance effective de ces réservoirs de RHST impliquerait néanmoins de mettre en relation le nombre d'étudiants en sciences et technologie avec les populations actives possédant ce type de qualifications.
18. Voir Throsby, 1996.
19. De nombreux pays proposent ainsi des bourses d'études à l'étranger à leurs étudiants les plus brillants, qui sont conditionnés par un engagement à rentrer travailler dans leur pays d'origine un certain nombre d'années.

BIBLIOGRAPHIE

- AUSTRALIAN GOVERNMENT (2001), « Backing Australia's ability », Prime Minister Federation Speech, 29 janvier, disponible sur : www.innovation.gov.au/iap.
- BEVELANDER, P. et NIELSEN, H. (1999), « Declining employment assimilation of immigrants in Sweden : observed or unobserved characteristics? », CEPR Discussion Paper No. 2132, avril.
- BLUME, S. (1995), « Extended review on the internationalisation of research training in the EU ». A report to the DGXII of the European Commission, Department of Science and Technology Dynamics, University of Amsterdam.
- COBB-CLARK, D. (2000), « Do selection criteria make a difference? Visa category and the labour market status of immigrants to Australia », *Economic Record*, vol. 76, mars.
- DUSTMANN, C. (1994), « Speaking fluency, writing fluency, and earnings of migrants », *Journal of Population Economics*, vol. 7(2).
- GREEN, D. et RIDDELL, C. (2000), « Literacy, numeracy and labour market outcomes in Canada », University of British Columbia Mimeo, avril.
- INSTITUTE OF INTERNATIONAL EDUCATION (2001), www.opendoorsweb.org
- OCDE/CERI (1991), « Foreign students : a leading edge for change », *Proceedings of the 1988 OECD-Japan Seminar on Higher education and the Flow of Foreign Students*, 8-10 novembre 1988, Kazuhiro Ebuchi Ed., Research Institute for Higher Education, Hiroshima University, March.
- OCDE (1999), « Classifying educational programmes – Manual for ISCED-97 implementation in OECD countries », Paris.
- OCDE (2000), « *From Initial Education to Working Life* », Paris.
- THROSBY, D. (1996), « Progress report on financing and effects of internationalised teaching and learning » in OCDE-CERI Ed., *Internationalisation of Higher Education*, Paris.
- US INS (2000), « Characteristics of specialty occupation workers (H-1B) », Washington D.C. : Immigration and Naturalization Service, février.
- US NRC (2000), *Building a Workforce for the Information Economy*, National Research Council, Computer Science and Technology Board, Washington DC, National Academy Press.
- VANDENHEUVEL, A. et WOODEN, M. (2000), « Immigrants' labour market experiences in the early settlement years », *Australian Bulletin of Labour*, vol. 26(1), mars.
- WOODEN, M. (1994), « The labour-market experience of immigrants », in Wooden, Holton, Hugo et Sloan Eds, *Australian Immigration : A Survey of the Issues*, AGPS, Canberra.